

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06479 Numéro SIREN : 823 970 009 Nom ou dénomination : KRISTY
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2023 sous le numéro de dépôt 4667



AEQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

SAS KRISTY

Liasse fiscale Déclarant
30/09/2022

*Certifié conforme
à l'originale
Le 09/10/22*



Siège Social

149 rue du 11 Novembre
BP 30215
59503 DOUAI Cedex

9 rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE

9 rue du Champ de Mars
BP 209
62304 LENS Cedex

Tél : 03.27.08.02.40 - Courriel : expertise@aequitas.fr



Période du 01/10/2021 au 30/09/2022 (Bilan)

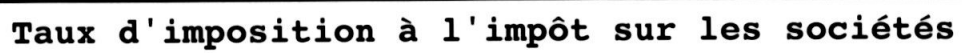
Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	5
0.3	2050 Bilan actif	6
0.4	2051 Bilan passif	7
0.5	2052 Compte de résultat	8
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	9
0.7	2054 Immobilisations	11
0.8	2055 Amortissements	12
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	13
0.10	2057 Etat des créances et dettes	14
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	15
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	16
0.13	Provisions non déductibles	17
0.14	2058-C Affectation du résultat	18
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.19	2059-E Détermination VA produite	24
0.20	2059-F Capital social	25
0.21	2059-G Filiales	26
0.22	2067 Rel. frais généraux	27



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS KRISTY			
SIRET	8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
5 RUE PIERRE BEZANCON			
94440 MAROLLES-EN-BRIE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	54797	Bénéfice imposable à 15%
			38120
			Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP V4.49.0			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AEQUITAS 9 RUE DELESALLE ZA DU PRE CATELAN 59110 LA MADELEINE			
Tél: 0327080240		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 20122022 Lieu: MAROLLES EN BRIE	
		Qualité et nom du signataire: M AMICHAUD – PRESIDENT	
		Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			



SAS KRISTY

30/09/2022

LIBELLE	MONTANT
Bénéfice imposable au taux normal de 26.5 %	54797

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	280000	payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾						c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d						
						e						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus⁽³⁾						f						
						g						
						h						
						i	280000					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						j						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						Total (a à h)	280000					
I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCs, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:							
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
					1	2	3	4	5	6	7	8
J	DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSLEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔTATION											
REMUNÉRATIONS												
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(A)												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(B)												
MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES		à 0%		à 15%		à 19%						
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice												
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice												
MVLT réalisée au cours de l'exercice												
MVLT restant à reporter												
L	OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus délivrés												

Désignation de l'entreprise :		SAS KRISTY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 2 8		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 2	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		421 200	
Fonds commercial (1)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		120 293	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		17809 11927	
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV		929810 929810	
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE		144222 144222	
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI		7200 7200	
TOTAL (II)		BJ		BK		18351 1093653	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		145598 145598	
Autres créances (3)		BZ		CA		512488 512488	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		1096210 1096210	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		7830 7830	
TOTAL (III)		CJ		CK		1762128 1762128	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		18351 2855781	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	
Créances :		Stocks :		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		Néant ☐ *	
				Exercice N 30092022	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 639350..)			DA	639350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	63935
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	478784
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	995437
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2177507
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	248067
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	331560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18286
	Dettes fiscales et sociales			DY	74959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5400
TOTAL (IV)			EC	678273	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2855781	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	565976
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens *	FD		FE			
				services *	FG	486948	FH		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	486948		FK		FL	486948	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4438		
	Autres produits (I) (11)					FQ	10		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	491397	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	143064	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	5720	
	Salaires et traitements *						FY	221033	
	Charges sociales (10)						FZ	90215	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *						GA	4770
		- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	8	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	464813	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26583	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1005140	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	6281	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1011421		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	22204	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	22204	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	989216		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1015800		

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	21		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	21		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	145		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	145		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	-123	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	20239	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1502840	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	507402	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	995437	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *								HP	
			– Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	998980	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	12441	
	(bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	4438	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				facultatives	A6		obligatoires	A9		
						dont cotisations facultatives Madelin		A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N			
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe											
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N, clos le : **30092022**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	145
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	145
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	21
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	21
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY				30092022		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	787	KE	248	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	1,9		KJ	KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3792	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	19490	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5127	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	IJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	28409	LO	LP	1327
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U	919810	8V	8W
Autres titres immobilisés			1P	274441	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	7200	1U	1V		
TOTAL IV			1Q	1201451	1R	1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1230648	ØH	ØJ	11575	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	1035	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		IY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	3792	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	19490	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	6454	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III			IY		NG	29736	NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations			IO		ØX	929810	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			I1		2B	144222	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	7200	2F	2G		
TOTAL IV			I3		NJ	1081232	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	130219	ØL	1112004	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		30092022		Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
						Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE	470	PF	70	PG	541
TOTAL I		RK	470	RM	70	RN	541
Terrains		PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1640	QE	474	QF	2114
	Matériel de transport	QH	6752	QI	3898	QJ	10650
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4716	QM	327	QN	5044
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL II		QU	13109	QV	4699	QW	17809
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	13580	ØP	4770	ØQ	18351
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
						Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		30092022		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				30092022		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	7200	UV		UW	7200				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	145598		145598						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	32		32						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3328		3328					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	501245		501245						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7881		7881						
	Charges constatées d'avance	VS	7830		7830						
	TOTAUX		VT	673118	VU	665918	VV	7200			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	248067		141170		106897				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5665		265					5400	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18286		18286						
Personnel et comptes rattachés		8C	18053		18053						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23563		23563						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3491		3491						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24266		24266						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5584		5584						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	325895		325895						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5400		5400						
TOTAUX		VY	678273	VZ	565976		106897			5400	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	139626	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										Exercice N clos le 13 01 2022									
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET										Néant ☐									
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal										WA 995437									
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB									
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WE 22828									
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)										WG 629									
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										RB									
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)										XX 145									
Amendes et pénalités										XZ 145									
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7 20239									
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										K7 2493									
Moins-values nettes à long terme										I8									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										WN									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										WQ 176									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3									
TOTAL I										WR 1041947									
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU									
Plus-values nettes à long terme										WV									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP									
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts										WW									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB									
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										I6									
Majoration d'amortissement *										WZ									
Entreprises nouvelles (art. 44 septies)										XA 949031									
ZFU - TE (art. 44 octies A)										ZY									
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										XD									
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)										XF									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS									
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé										XG									
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2 0									
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										XH 949031									
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										XJ									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL									
RÉSULTAT FISCAL										XN 92916									

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		30092022		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-11-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	8575
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N clos le : **30092022**

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
RESULTAT IMMO KRISTY 2020	176		
TOTAL WQ		TOTAL XG	
	176		

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	355618		Dividendes		ZE	280000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I	ØF	355618		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	355618				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	8638			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 81977						XQ	84547			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6770			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	43107			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						Zj	143064			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1721			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	3999			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	5720			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	97390			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	14549			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	230835			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
		Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒	
---	------------------------------------	----	---	--

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de :	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI)	N-1				
		N-2				
	(à préciser) au titre de :	N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
 ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❸.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❹.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

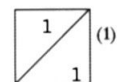
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS KRISTY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 0 1 1 0 2 0 2 1		et clos le: 3 0 0 9 2 0 2 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	6
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	486948
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	4438
TOTAL 1		OX	491386
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	10
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	6656
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	54430
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	61095
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	430301
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	430301
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	491386
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 2
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMICHAUD Prénom(s) THIERRY
Nom marital % de détention 84,83 Nb de parts ou actions 542350
Naissance : Date 12091971 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique SCHWICKERT Prénom(s) CHRISTELLE
Nom marital AMICHAUD % de détention 15,17 Nb de parts ou actions 97000
Naissance : Date 31081973 N° Département 94 Commune MAISON ALFORT Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440 VILLE MAROLLES-EN-BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination MONAMY SIEGE

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 0 6 6 9 2 9 7 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie RUE PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination SIEGE

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 0 0 5 5 4 0 5 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie Cour Pierre Bezanson

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination SIEGE

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 9 7 9 5 7 7 5 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination WF ISSY

N° SIREN (si société établie en France) 9 1 3 4 5 8 4 6 9 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS KRISTY**

du **01102021**

Adresse **5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE**

au **30092022**
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	M AMICHAUD THIERRY	PRESIDENT			6	RUE ARTHUR HONEGGER	94440 SANTENY	
2	MME AMICHAUD CHRISTELLE	DIRECTRICE GENERALE			6	RUE ARTHUR HONEGGER	94440 SANTENY	
3	MME BOUS CATHERINE	ANIMATRICE RESEAU			3	RUE DE L'ANCIEN COLLEGE	77176 SAVIGNY LE TEMPLE	
4	MME KEBLI LAETICIA	ASS COMPTABLE			12	RES DE LA FOSSE FREDON	77610 MARLES EN BRIE	
5	MME BENAÏSSA SABRINA	ASS COMPTABLE			27	RUE JEAN JAURES	77170 COUBERT	
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	76308			76308				76308
2	66600			66600				66600
3	42312			42312				42312
4	21383			21383				21383
5	22132			22132				22132
6								
7								
8								
9								
10								
**	228735			228735				228735

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3120
Totaux	3120

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
– de l'exercice.....2022..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	231855	– de l'exercice...2022... ⑩	92917
– de l'exercice précédent ⑩	196187	– de l'exercice précédent ⑩	79735
Nom et qualité du signataire M AMICHAUD PRESIDENT		À MAROLLES EN BRIE, le 20122022 Signature,	



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	1 327	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-



Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	471	71	-	-	-	542
Corporelles	13 110	4 700	-	-	-	17 809
Financières	-		-		-	-
TOTAL	13 580	4 771	-	-	-	18 351

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	10 000	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	130 219
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-



2.1.4.1 Informations relatives aux filiales et participations

2.1.4.1.1 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Capitaux propres 2021	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MONAMY	10.000 €	100%	32.580 €		446.110 €	1.121 €
	192.231 €	40.000 €		32.580 €	58.968 €	
Observation :						
SAS GAMAT	15.000 €	99,8%	508.980 €		2.024.604 €	52.763 €
	811.040 €	508.980 €		508.980 €	281.620 €	
Observation :						
SASU WF-IDF	10.000 €	100%	378.000 €		1.638.691 €	234.347 €
	568.926 €	450.000€		378.000 €	295.175 €	-325.895 € (dette en C/C)
Observation :						
SAS WF-ISSY	10.000 €	100%	10.000 €		0 €	185.959 €
				10.000 €	0 €	
Observation :						

Certifié sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute Nette	Résultats	Cautions
SCI IMMO KRISTY	1000 €	10%	100 € 100 €	31.343 € 2.493 €	103.542 €
	Observation :				
SCI LES BOSSONS	1000 €	15%	150 € 150 €	0 € 0 €	157.861 €
	Observation :				

**2.1.5 Produits à recevoir**

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	137 002
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	137 002

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe page 6



2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	7 200	-	7 200
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	145 599	145 599	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33	33	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	3 328	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	501 246	501 246	-
	Débiteur divers	7 882	7 882	-
Charges constatées d'avance		7 831	7 831	-
TOTAL		673 118	655 918	7 200



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	639 350	-	-	639 350
Primes, réserves et écarts	467 101	75 619	-	542 720
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	355 619	639 819	-	995 438
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 462 070	715 438	-	2 177 508

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 639.350 actions de 1 euro de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Néant

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	248 067	141 170	106 897	-
Emprunts et dettes financières Divers	5 665	265	-	5 400
Fournisseur et comptes rattachés	18 286	18 286	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 054	18 054	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	23 564	23 564	-	-
Impôts sur les bénéfices	3 491	3 491	-	-
TVA	24 267	24 267	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	5 585	5 585	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	325 895	325 895	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	5 400	5 400	-	-
TOTAL	678 274	565 977	106 897	5 400

Certifié Sincère et régulier

 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe page 9



2.2.4 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	6 303
Charges sociales provisionnées	2 083
Charges fiscales provisionnées	189
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	265
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	7 424
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	556
Autres charges fiscales	3 728
Divers	-
TOTAL	20 549

Certifié Sin.ère et régulier
 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
- Biens	486 948	-	486 948
- Services			
Chiffre d'affaires net	486 948	-	486 948

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KRISTY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MARS 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à 995 437.86 €, de la manière suivante :

- une somme de 250 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant arrondi de 0.39 €
- et le solde, soit 745 437,86 €
au compte « Autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
30/09/2021	280 000 €
30/09/2020	280 000 €
30/09/2019	85 714 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

Pour copie certifiée conforme
Le président



KRISTY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €

Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon

94440 MAROLLES EN BRIE

823 970 009 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE
DU 31 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à 995 437.86 €, de la manière suivante :

- une somme de 250 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant arrondi de 0.39 €
- et le solde, soit 745 437,86 €
au compte « Autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

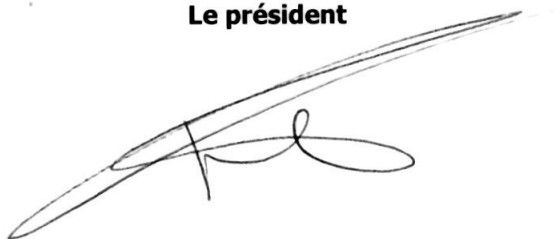
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
30/09/2021	280 000 €
30/09/2020	280 000 €
30/09/2019	85 714 €

(*) Par ailleurs, en date du 13 octobre 2019, la société a distribué des réserves pour un montant global de 64 286 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le président





KRISTY

Société par Actions Simplifiée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Assemblée Générale du 31 mars 2023

SAS KRISTY
Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €
6 rue Arthur Honegger
94440 SANTENY
RCS Créteil 823 970 009

Serge GODARD

EXPERT COMPTABLE ~~DIPLOMÉ~~ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
RCS CRETEIL 479 369 266

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nanteuil-lès-Meaux, le 14 février 2023

Le commissaire aux comptes

Serge GODARD

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'X' shape with a horizontal stroke across the middle and a vertical stroke intersecting it, followed by a short horizontal stroke at the end.